



Numéro 59 – 20 juin 2017

CHSCT SEANCE du 20 juin 2017

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. GARBUNOW, Mme JBIRANE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. TEUILLIERAS (T), Mme BESSON-BRILLANT (Expert)

CGT-FO : M. ANTONY (T), M. BASTIEN (T)

SOLIDAIRE : M. GRIFFAULT (T) , M. GALLOT (S)

Mme MAILLOT, médecin de prévention

Mme FERELLEC, secrétaire animatrice

Mme ANGLADE, assistante de prévention

M. THIEBAUT, inspecteur sécurité et santé au travail (ISST)

M. MORICEAU ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint.

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 10 avril 2017 (pour avis)

Le procès verbal de la réunion du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

II – Rapport d'activité 2016 du Dr MAILLOT (pour information)

Mme MAILLOT présente son rapport d'activité de médecin de prévention pour l'année 2016.

L'effectif à suivre était de 272 agents.

118 visites médicales ont été réalisées ; pour la DDFIP, les visites médicales étaient réparties en :

32 surveillances quinquennales, 44 surveillances médicales spéciales (agents affectés sur des postes à risques), 27 surveillances médicales particulières (3 agents en situation de congés ou de maladies prolongées, 16 agents en situations de handicap et 8 agents présentant des pathologies).

Ces surveillances médicales particulières sont en augmentation : 27 en 2016, contre 19 en 2015 et 20 en 2014.

11 agents étaient en difficulté par rapport à leur travail (8 pour des questions de complexité et de charge de travail, 3 pour un problème d'éloignement de leur domicile) donc plus qu'en 2015 (7).

A l'issue des visites, Mme MAILLOT a redirigé certains agents soit vers leur médecin traitant, soit vers l'ophtalmologue, soit vers un psychiatre, un psychologue et vers l'assistante sociale.

Mme MAILLOT a effectué 5 visites de services, 4 études de postes et 1 visite de service au bureau des Douanes (accompagnement en vue de la fermeture du site).

Elle a demandé 11 aménagements de postes ainsi que 2 aménagements des conditions d'exercice.

Pour les agents travailleurs handicapés, 5 demandes de prestation CRIPH ont été faites.

Mme MAILLOT a participé à 3 réunions CDAS, 3 CHSCT, 2 réunions régionales de médecins de prévention et une action de santé publique sur le thème de la nutrition.

M. TEUILLIERAS (CGT) indique que lors des visites de postes, les élus CGT ont constaté que les suppressions d'emplois et l'augmentation des charges de travail ne font qu'aggraver les conditions de vie au travail et amplifier le mal-être des agents, comme l'a relevé Mme MAILLOT.

M. MORICEAU répond que les difficultés relèvent parfois de problèmes personnels; pour lui, il n'y a pas de barrière entre la vie privée et la vie professionnelle.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) constate que l'administration a trop souvent tendance à pointer du doigt les problèmes personnels d'un agent en refusant d'admettre qu'ils sont souvent la conséquence des difficultés au travail. Elle rappelle que les réformes imposées (notamment la dématérialisation) ont engendré des difficultés autant pour les agents que pour les usagers.

M. MORICEAU admet que les méthodes de travail ont changé, qu'il nécessite une adaptation permanente à l'outil informatique (à chaque palier) mais que cette évolution est inéluctable.

III – Rapport de visite du Dr MAILLOT à la trésorerie de Maurs /St-Mamet (pour information)

Mme MAILLOT nous présente le rapport de la visite qu'elle a effectuée le 11 avril 2017.

A la trésorerie de St Mamet, où elle n'a relevé aucun problème particulier. Ce poste n'est en fait ouvert que les mardis pour une permanence hebdomadaire tenue par un agent.

A la trésorerie de Maurs : la dotation en lampe supplémentaire a permis d'améliorer l'éclairage notamment dans le bureau du chef de poste. Les sièges usagés ont été remplacés. Quant à la jonction lino-moquette entre les sols du bureau et de l'accueil et le problème des poignées de portes cassées, tout cela a été résolu par un agent de service.

M. TEUILLIERAS (CGT), concernant le problème du coin « kitchenette » demande si la création d'un véritable coin repas est envisagée notamment au 1^{er} étage.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) demande si l'entrée à l'arrière du bâtiment permet l'accès à des personnes à mobilité réduite, notamment pour le passage d'un fauteuil handicapé.

M. MORICEAU nous précise qu'il évoquera ces sujets à l'occasion de sa rencontre le 21 juin 2017 avec le maire de Maurs et le représentant de la Communauté de Communes qui lui avaient précédemment donné un accord de principe pour la réalisation de travaux. Il se renseignera pour éventuellement trouver un local plus adapté pour la trésorerie.

IV – Rapport de visite de l'ISST à la trésorerie Aurillac municipale (pour information)

M. THIEBAUT présente le rapport de sa visite à la trésorerie d'Aurillac municipale le 14 février 2017. Il a relevé un problème d'éclairage des locaux entraînant des problèmes de fatigue oculaire des agents. Il indique que certains néons ont été mis hors service volontairement en raison d'un éclairage trop violent. Il recommande de remplacer les dispositifs d'éclairage actuels par un dispositif à LED et de revoir sa configuration.

Mme JBIRANE indique qu'en attendant, une dotation de lampes sur pieds a eu lieu et que les agents en sont très satisfaits.

Concernant l'éclairage naturel, M. THIEBAUT préconise le remplacement des stores existants par des stores à lamelles horizontales.

Concernant les risques électriques, les branchements en « cascade » à l'accueil ou sur multiprise dans l'espace convivialité doté d'appareils électriques ayant des consommations énergétiques importantes, les agents de service ont remédié en partie à ces problèmes.

Concernant l'armoire électrique et sa porte d'accès, une apposition de la signalétique adaptée a été réalisée.

M. THIEBAUT a relevé un risque de chute dans l'escalier donnant accès au 1^{er} étage de la trésorerie et préconise la pose de nez- de marche antidérapants. Ce problème avait été signalé lors du dernier DUERP. Cependant, après consultation des agents, il n'y a pas d'urgence à effectuer cette installation. Il est également nécessaire de revoir les stores présents dans l'escalier afin de combiner maîtrise de l'éclairage et maîtrise thermique en envisageant un système de commande électrique.

Mme BESSON-BRILLANT rappelle l'intervention de la CGT lors du CTL du 13 juin 2017 concernant le besoin de rafraîchissement du service.

M. MORICEAU répond que, dans une réflexion globale de réorganisation des services de la Préfecture, il n'était pas exclu que la DDFIP puisse récupérer des locaux.

M. THIEBAUT nous informe qu'il se rendra dans les nouveaux locaux de la trésorerie de Murat le 27 juin 2017.

M. MORICEAU indique que les travaux devraient être terminés pour la fin novembre 2017.

V – Compte-rendu de la réunion sécurité-incendie du bâtiment Q de la cité administrative du 4 mai 2017(pour information)

M. GARBUNOW indique qu'une réunion sécurité-incendie a été organisée pour tous les services suite à leur installation après les travaux dans le bâtiment Q. Cette réunion répondait à la demande des organisations syndicales exprimée lors d'un CHSCT.

La signalétique extérieure et intérieure a été mise en place depuis cette réunion facilitant ainsi la circulation des personnels et du public. Il rappelle que le tronçon occupé par les services de la DDFIP au 3^e étage matérialisé par des portes n'a pas à être traversé par les autres services et encore moins par le public.

Concernant l'évacuation en cas d'incendie, cette réunion a permis de désigner des guides et serres files dans chaque service.

Il a été décidé que le point de rassemblement serait implanté sur la place Michel CRESPIN. A cet effet, une demande de signalétique a été faite auprès de la Mairie d'Aurillac.

M GARBUNOW indique qu'à ce jour, il n'y a aucune réponse.

Il a été retenu la date du 13 juin 2017 pour effectuer un exercice d'évacuation.

VI – Exercice d'évacuation du 13 juin 2017 -bâtiment Q de la Cité administrative (pour information)

M. GARBUNOW indique que cet exercice d'évacuation a eu lieu le 13 juin 2017 à 11h10 mais que tous les personnels avaient été préalablement avertis (personnel, personnel de sécurité et sapeurs pompiers). Il a duré 4 minutes et 10 secondes, délai tout à fait satisfaisant. Il s'est globalement bien déroulé.

Cependant, plusieurs points se sont révélés à corriger pour l'avenir: la télésurveillance incendie qui n'a pas été avertie et n'a pas prévenu M. JOLY, l'ascenseur n'a pas été verrouillé, quelques agents en communication téléphonique, ont mis du temps à évacuer les locaux, les porte coupe-feu ne se sont pas fermées, certaines fenêtres n'ont pas été fermées y compris certaines portes intérieures.

M. MORICEAU indique que les consignes de sécurité seront diffusées aux agents soit par une note qui leur sera adressée, soit par le biais du site sur Ulysse 15.

M. MORICEAU indique que M JOLY détient l'habilitation électrique (ouverture des armoires, constat et réarmement) mais qu'il devra renouveler cette formation.

VII – Exercice d'évacuation du 17 mai 2017 -CFP de Mauriac- (pour information)

M. GARBUNOW relate que cette évacuation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, l'immeuble ayant été évacué dans un délai de 2 minutes après le déclenchement de l'alarme à 17h29.

M. TEUILLIERAS (CGT) s'étonne d'une heure aussi tardive pour réaliser un exercice d'évacuation qui impliquait seulement 5 agents et aucun usager.

M. MORICEAU indique que le prochain exercice sera réalisé en journée et pendant les heures d'ouverture.

VIII – Examen du registre Hygiène et Sécurité (pour information)

Mme ANGLADE fait lecture des demandes inscrites au registre hygiène et sécurité.

CDIF : demande de nettoyage des sols plastique qui ne l'étaient pas depuis décembre 2016.Mme ANGLADE indique qu'il y a eu intervention de la femme de ménage.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) demande à ce que le ménage soit fait régulièrement.

Mme ANGLADE indique que cela relèvera de la décision du service logistique et budget.

SIE Aurillac:

- les agents déplorent des odeurs très désagréables au niveau de la loge du gardien et des bureaux avoisinants (problème ancien non résolu lors des travaux). Mme ANGLADE indique que le maître d'œuvre a été averti et doit intervenir. Il pourrait s'agir d'une ancienne canalisation non neutralisée au niveau de la douche du gardien...

- l'insuffisance de prises électriques sur la perche centrale d'un bureau de l'IFU (marguerite à 4 bureaux-seulement 3 postes ont été pourvus, l'arrivée d'un 4^e agent a entraîné un branchement par rallonge électrique filant au sol). Mme ANGLADE indique que M TESSIER est venu installer une goulotte pour stabiliser le rallonge.

PRS et SIP d'Aurillac: Gêne occasionnée par le bruit de la ventilation. Mme ANGLADE informe que l'intervention du maître d'œuvre est attendue.

EDR: demande d'achat d'un siège ergonomique recommandé par le Dr MAILLOT.

IX – BUDGET 2017 -fiches de propositions (pour information)

MME JBIRANE indique que la formation gestion des conflits FP1 est remise en raison du peu de participants et que la somme de 970 € sera affectée à la formation évacuation et maniement des extincteurs.

Fiches de propositions. Le CHS décide des actions suivantes :

- achat d'un siège ergonomique pour 174,47 € (EDR)
- pose d'un oculus pour 816 € (DDFIP)
- achat de stores pour 504 € (trésorerie Aurillac municipale)
- remplacement de 10 fenêtres pour 10,868 € (CFP Saint-Flour)

Sur ce point, les élus CGT dénoncent le désengagement du budget départemental et précisent qu'en général, le CHS cofinance des actions avec pour partenaire la DDFIP alors qu'au cas particulier, il s'agit de la Mairie de St-Flour. Ils acceptent cependant de satisfaire cette demande pour le bien-être des agents.

Concernant la pose de nez-de marches à la trésorerie Aurillac municipale, cette proposition n'a pas été retenue (cf point IV).

Concernant l'absence d'eau chaude aux 2^e et 3^e étage de la DDFIP, cette proposition est acceptée sur la base de 583,80 € étant entendu que le coût de la réparation peut diminuer (il s'agit de remettre en fonctionnement un ballon d'eau chaude existant qui ne sera pas forcément remplacé).

X – Questions diverses

M. MORICEAU annonce le recrutement d'un agent en situation de handicap pour le 1^{er} septembre 2017. Il faudra aménager son poste de travail d'ici là.

M. MORICEAU annonce le relogement de la trésorerie d'Aurillac Banlieue dans les locaux de la DDFIP et principalement au rez-de-chaussée. Les sujets relatifs au stationnement et à la perte des tickets restaurants sont à l'étude avec l'ensemble du personnel. Le projet sera présenté en CHSCT à l'automne avec un objectif de déménagement en février-mars 2018.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) demande ce qu'il en est de l'installation de la VMC à la trésorerie de Laroquebrou et du problème de l'émanation de gaz radon.

M. GARBUNOW indique que la VMC a été réparée et que le problème du radon est en deçà des seuils de tolérance.

M. MORICEAU nous informe que le dossier technique amiante(DTA).

Tous les postes sont recensés sur le Cantal mais il devait réactualiser les dossiers des trésoreries de Maurs , Murat, Saint-Martin-Valmeroux, Saignes et Vic sur Cère.

Pour Maurs, M. MORICEAU relance le maire à l'occasion de leur rendez-vous du 21 juin 2017.

Pour Murat, étant donné le relogement, il n'y a pas de sujet

Pour St Martin-Valmeroux, malgré ses relances, le DTA n'est pas encore réalisé.

Pour Saignes, il a été réalisé le 23/01/2017.
Pour Vic sur Cère, il doit également relancer.

M. TEUILLIERAS (CGT) demande ce qu'il en est de la vitrophanie.
M. GARBUNOW indique que la pose a été effectuée sur certains bureaux à la demande des intéressés.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13 heures

José TEUILLIERAS – Claudette BESSON-BRILLANT